

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2023 À 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 23 mars 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

Cathy ARNOLD donne procuration à Sylvie GRUNTZ

Mme ARNOLD rejoint la séance à 18h48 et prend part aux votes.

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

2023-29 Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif (BP) constitue le document budgétaire par excellence par lequel la collectivité va prévoir ses dépenses et ses recettes sur une année civile. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année civile considérée (exceptionnellement avant le 30 avril en année de renouvellement de cette assemblée).

Le BP se compose de deux sections, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune équilibrée en dépenses et en recettes.

Une fois voté, le BP doit être transmis au contrôle de légalité sous quinzaine.

Le BP 2023 sera voté par nature et par chapitre globalisé.

Au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

La nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le BP 2023 de la commune de Hésingue est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 22 voix pour et à 1 abstention (Mme Fabienne BOULIER),

Adopte le budget primitif 2023 du budget général suivant :

Équilibre de la section de fonctionnement : 9 742 311 €

Équilibre de la Section d'investissement : 7 054 249 €

Fait à Héringue, le 29 mars 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

